

A photograph of a swimming pool with several lanes. Two swimmers are visible in the middle ground, performing freestyle strokes. The water is a vibrant blue, and the lane lines are made of colorful floats (red, yellow, blue). The background is slightly blurred, focusing attention on the swimmers and the text overlay.

AGIR FACE AU CHOC ÉNERGÉTIQUE

CONTRIBUTION DE L'ANDES
AU PLAN SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
12 SEPTEMBRE 2022



Madame la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques a émis le souhait de lancer un groupe de travail dédié au secteur sport dans le cadre du plan de sobriété énergétique, annoncé par Emmanuel MACRON le 14 juillet dernier, et dont les résultats seront rendus publics à la fin du mois de septembre 2022.

Le lancement officiel de ce groupe de travail le 30 août 2022 dernier a ouvert une phase de concertation et de dialogue avec les principaux acteurs, au premier chef desquels l'ANDES figure. Sous le pilotage de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), qui relève du ministère de la Transition énergétique, et en coordination avec le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, ce groupe de travail a pour objectif de contribuer à rendre le sport plus résilient au regard de sa consommation énergétique dans un contexte géopolitique complexe.

Depuis 25 ans, l'ANDES mobilise le réseau Sport des Collectivités locales en France avec 8 000 collectivités en réseau. Regroupant les maires et les élus en charge des sports du territoire national, nous agissons comme un vecteur d'échanges privilégiés sur les politiques sportives des villes et des intercommunalités et accompagnons au quotidien les élus locaux dans leurs démarches et besoins d'expertise.

Force de propositions, nous fonctionnons autour de 7 commissions de travail internes dont celle dédiée au « Sport Durable ». Sa feuille de route ambitieuse dresse des priorités d'action qui se déclinent au sein de cette contribution au projet de plan gouvernemental sur la sobriété énergétique. Elle s'appuie entre autres sur l'analyse prospective portant une vision conjointe avec l'ANS et le CDES, et sur l'adaptation de la pratique du sport en 2035. Cette adaptation nécessaire passe en particulier par les choix politiques portés comme réponse aux enjeux de transition énergétique et écologique, le tout en assurant les missions de service public afférentes.

Les collectivités locales possèdent aujourd'hui 85% du patrimoine sportif français (gymnases, patinoires, piscines, etc...). En tant que moteurs des transitions énergétiques dans leur domaine, les élus au sport des communes et EPCI rassemblés au sein de l'ANDES souhaitent apporter leur contribution en **20 propositions**. Elles se décomposent en 2 catégories : la première concerne les propositions conjoncturelles de court terme à mettre en œuvre avant les JOP de Paris 2024, tandis que la seconde, plus structurelle, évoque des solutions de moyen et plus long terme (supérieur à 2 ans).

Patrick APPÉRÉ
Président de l'ANDES
Adjoint au maire en charge
des sports de Brest

Anne-Marie HEUGAS
Présidente de la Commission Sport Durable
Vice-présidente d'Est Ensemble,
chargée des sports
Conseillère municipale de Montreuil

Les propositions conjoncturelles (< 2 ANS)

Volet Collectivités

Proposition n° 1 - Adopter une loi de programmation du sport (2023 - 2027) p.4

Proposition n° 2 - Agir efficacement pour la sobriété des piscines p.5

Proposition n° 3 - Tendre vers la réduction de 2 degrés le chauffage au sein des équipements sportifs des collectivités sur la période hivernale p.6

Proposition n° 4 - Créer un fonds «Urgence relampage sportif» p.6

Proposition n° 5 - Réduire le plancher d'accès aux aides financières rénovation p.7

Proposition n° 6 - Lancer l'opération graduée «Mon Hiver Sportif»

Proposition n° 7 - Expérimenter la coopération intercommunale pour faciliter l'accès aux équipements sportifs de proximité

Proposition n° 8 - Simplifier l'attribution des aides de l'état pour les projets économes en énergies

Volet Collectivités et partenaires

Proposition n° 9 p.8
Ajuster l'éclairage des stades en journée // sport professionnel

Proposition n° 10
Ajuster l'éclairage des stades en soirée // sport professionnel

Proposition n° 11
Ajuster la luminothérapie et le chauffage des pelouses // sport professionnel

Proposition n° 12
Accompagner les fédérations sportives dans l'optimisation du périmètre géographique et temporel des compétitions.

Les propositions structurelles (> 2ans)

Volet Collectivités

Proposition n° 13 - Porter la création d'un référentiel énergétique comme pré-requis à la sobriété énergétique des équipements sportifs p.9

Proposition n° 14 - Instaurer une journée de contribution du monde sportif à l'environnement intitulée « La France en basket pour l'environnement »

Proposition n° 15 - Créer un plan de financement et de déploiement d'énergies renouvelables sur les toitures et les parkings des équipements sportifs

Volet Collectivités et partenaires

Proposition n° 16 - Aligner le sport professionnel sur les transports bas carbone p.10

Proposition n° 17 - Lancer une étude nationale d'accessibilité bas carbone au stade

Proposition n° 18 - Conventionner un objectif chiffre de sobriété énergétique avec les associations utilisatrices des installations

Proposition n° 19 - Amplifier les solutions et la formation des agents de gestion des installations sportives et les élus à la sobriété énergétique p.11

Proposition n° 20 - Renforcer le rôle de la CERFRES en lui conférant un pouvoir d'avis conforme sur l'impact énergétique des règlements fédéraux relatifs aux équipements

LES PROPOSITIONS CONJONCTURELLES (< 2 ANS)

PROPOSITION N°1

ADOPTER UNE LOI DE PROGRAMMATION DU SPORT (2023-2027)

En écho à la prochaine loi de programmation des finances publiques 2023-2028, associée au Projet de Loi de Finances 2023, présenté le 23 septembre, l'ANDES propose l'adoption d'une loi de programmation du sport (2023-2027). En effet, plusieurs enjeux stratégiques liés au sport sont identifiés à l'occasion de ce nouveau quinquennat : organisation de grands événements sportifs internationaux (France 2023, JOP Paris 2024...), crise climatique et mutation des pratiques, défi de la sobriété et de la performance du patrimoine bâti sportif. Aussi, nous suggérons la mise en place d'un véritable « **Plan Marshall** » du sport, afin d'accélérer l'adaptation des pratiques et des équipements au choc climatique et énergétique.

L'ANDES a chiffré cette LPS à 1,35 milliard d'euros. Elle comprend plusieurs évolutions financières en recettes et en dépenses, qui démontrent que le sport peut financer le sport, et ainsi permettre au secteur du sport de tendre vers 1% du budget national. En matière de recettes, nous proposons en priorité de :

- Conforter les taxes affectées à l'ANS, en assurant le rendement intégral des trois taxes dédiées, et en particulier pour les recettes issues du prélèvement sur les sommes mises sur les paris sportifs (Taux 1,8%), dont les recettes s'établissent à 111,3 M€ pour seulement 34,6 M€ versées au sport soit seulement 32% du rendement des recettes sportives.
- Diversifier les produits fiscaux dédiés au sport et à l'ANS, en affectant 20% de la taxe sur les activités numériques, « Taxe GAFA », aux activités de l'ANS. La projection du produit de cette taxe, en 2022, évaluée à 538 M€, permettrait ainsi un rendement



espéré de 103 M€. Cette diversification de financement est adaptée à la consolidation des plateformes numériques en matière de diffusion de grandes compétitions sportives, en particulier la Ligue 1, ou encore Roland Garros.

En matière de dépenses, nous proposons en priorité d'amplifier et de simplifier plusieurs dispositifs identifiés par les collectivités dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, et en particulier des conférences régionales du sport :

- Amplifier les actions en faveur de la rénovation des piscines, en confortant les crédits actuels du plan Aisance Aquatique de l'ANS, de 12 à 20 M€, et en affectant 50% de l'enveloppe aux travaux de performance énergétique
- Créer un fonds d'urgence relampage 2023-24, pour mobiliser 300 M€ en faveur de la modernisation des éclairages des équipements sportifs ; Une action plus ciblée, en lien avec la FFF et la FFR, est attendue sur les plaines de jeux extérieures.
- Maintenir et consolider les crédits de France Relance, en faveur de la rénovation des bâtiments sportifs. Il s'agit de porter les crédits 2021 et 2022, de 50 M€ à 100 M€ en 2025.
- Les territoires d'Outre-Mer doivent également voir consolider leurs crédits au regard de l'inflation et de l'accélération du choc climatique dans ces environnements insulaires.
- Le développement des pratiques sportives exige la consolidation des crédits en matière d'héritage notamment d'équipement de proximité, mais surtout en faveur des équipements structurants locaux, dont les crédits déconcentrés doivent tripler, à 70 M€ par an.

AGIR EFFICACEMENT POUR LA SOBRIÉTÉ DES PISCINES

2-1 : SUPPRIMER L'OBLIGATION DE VIDANGE ANNUELLE DES PISCINES

Depuis 2015, les gestionnaires de piscines publiques sont tenus de vider leurs bassins une fois par an afin de renouveler l'eau pour des raisons d'hygiène. Aujourd'hui, compte tenu des circonstances climatiques et du stress hydrique qui s'en suit, cette pratique apparaît à la fois extrêmement contraignante et coûteuse. C'est pourquoi il faut aller plus loin et poursuivre cette simplification des normes lancée il y a 7 ans. La suppression de l'obligation de vidange annuelle des piscines est désormais décorrélée des réalités de contrôle de sécurité sanitaire des bassins, par les exploitants, plusieurs fois par jour. L'ANDES demande que les ARS lèvent leurs présentes injonctions. Par ailleurs, lorsque la vidange devient nécessaire, il faut privilégier la récupération des eaux de vidange pour un stockage et traitement avant une réutilisation ultérieure, pour les usages sanitaires ou l'arrosage de terrains extérieurs.

2-2 : PRÉSERVER LA QUALITÉ D'EAU DES BASSINS : S'ORIENTER VERS UNE OBLIGATION DE RÉSULTATS PLUTÔT QUE DE MOYENS

Les modèles Allemand et Suisse appliquent une obligation de résultat et non plus de moyens. Dans cet esprit, nous proposons de corréler l'entretien et les vidanges des piscines à leur niveau de qualité d'eau. Un suivi continu plutôt qu'une vidange annuelle obligatoire correspondrait à une solution plus durable et adaptée à chaque piscine, puisque chaque gestionnaire d'équipement organise son système d'analyse et choisit ses produits de traitement pour respecter les obligations sanitaires et réglementaires, suivies par l'ARS.

Cette mesure est également de nature à réduire la facture énergétique, car elle permet une réduction potentielle de 25% des fréquences des pompes hors présence du public. Une pompe qui voit son régime moteur baisser de 10% voit sa consommation d'électricité baisser de 50%. Cela semble donc un bon compromis entre la réduction énergétique et la qualité de l'eau dans la durée. Volumétrie des fluides, système de pompage et fréquentation des baigneurs sont à corréler afin de trouver le juste équilibre.

2-3 CRÉER UN FOND D'URGENCE D'ISOLATION DES TUYAUX HYDRAULIQUES (FUITH) DE FILTRATION DES BASSINS

Des sources non négligeables d'économies d'énergies sont identifiées au sein des équipements aquatiques. C'est le cas des tuyaux hydrauliques d'alimentation des bassins qui, une fois isolés, permettent des économies d'énergies de l'ordre de 5 à 7 %. Cette opération rapide et peu coûteuse pourrait être lancée rapidement afin d'obtenir ses effets dès cet hiver. Plus généralement, cette proposition d'urgence devra s'inscrire dans le plan « aisance aquatique » piloté par l'ANS, avec la mise en œuvre d'un Fonds d'Urgence d'Isolation des Tuyaux Hydrauliques (FUITH) de filtration des bassins. Nous proposons de conforter ce crédit annuel de 8 millions d'euros.

2-4 : AUTORISER POUR LES GESTIONNAIRES QUI LE PEUVENT LA RÉDUCTION DES RÉGIMES MOTEURS ÉLECTRIQUES EN DÉCA DU MINIMUM RÉGLEMENTAIRE ACTUEL

Cette diminution serait de l'ordre de 20 % la journée et 25 % la nuit (déjà opérationnel pour certains) y compris traitement de l'air.

Une pompe qui voit son régime moteur baisser de 20% voit sa consommation d'électricité baisser de 50%. Pour cela un moratoire sur la réglementation actuelle serait nécessaire afin de permettre cette mesure.

Pour rappel, les débits sont fixés suivant la taille du bassin et la profondeur, mais depuis nous avons amélioré le traitement de l'eau.

2-5 : METTRE EN PLACE DES FICHES CEE SPÉCIFIQUES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Cette mesure pourrait s'appliquer pour les équipements énergivores (Piscines, patinoires, gymnases) pour les travaux d'isolation intérieure et extérieure, l'isolation des tuyaux classe 4 (cf Proposition 2-3), les éclairages avec asservissement à la lumière du jour, les variateurs de vitesse pour les pompes et moteurs qui en sont dépourvus, ou aides pour le changement de pompes moteurs IE4 mini.





PROPOSITION N°3

TENDRE VERS LA RÉDUCTION DE 2 DEGRÉS LE CHAUFFAGE AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLECTIVITÉS SUR LA PÉRIODE HIVERNALE

L'ADEME, dans sa proposition pour économiser l'eau et l'énergie, a mis en exergue la donnée selon laquelle chaque degré économisé revient à une économie moyenne de l'ordre de 7% des énergies consommées. Dès lors, nous proposons de tendre vers une réduction du chauffage au sein des équipements sportifs de l'ordre de 2 degrés. Cette diminution pourrait être organisée sous forme d'expérimentation sur une période hivernale élargie courant du 1er octobre 2022 au 31 mars 2023.

Cette proposition, économe en énergies, ne doit pas menacer la pratique au sein même des équipements ciblés. C'est pourquoi il faudra la corrélérer avec les températures minimales recommandées par chaque fédération sportive utilisant l'équipement.

Cette mesure ne saurait cacher les inégalités entre territoires. Certains gymnases ne peuvent être chauffés, d'autres le sont mais n'atteignent pas ces températures pour cause d'isolation insuffisante, ou encore certains équipements bénéficient d'un chauffage biomasse bas-carbone. Sur le plus long terme, c'est donc un plan massif de rénovation énergétique et d'isolation qu'il faudra conduire et intégrer à une loi de programmation pluriannuelle du sport.

PROPOSITION N°4

CRÉER UN FONDS « URGENCE RELAMPAGE SPORTIF »

Aujourd'hui, les systèmes d'éclairage des équipements sportifs demeurent anciens dans leur immense majorité et représentent un poste de consommation évitable. Il s'agit ici d'un champ complet d'économie d'énergies à exploiter avec l'aide de la puissance publique étatique.

Pour cela, il est proposé de créer **un fonds d'investissement doté de 300 millions d'euros**, porté conjointement par l'ANS et l'ADEME. Ce fonds se réclamerait pluriannuel, dans un premier temps pour la période 2022-2024, et viserait prioritairement le remplacement des éclairages des salles de sport et des stades. L'installation de **détecteurs de présence** permettrait d'accentuer de manière significative ces économies.

Un rapport pourrait alors suivre et mettre en évidence le retour sur investissement moyen. Aujourd'hui par exemple, le passage aux LED représente un retour sur investissement dès 13 (à 15) ans, et correspond à une économie de consommation immédiate de -50%.

Par un financement croisé (ANS, ADEME, collectivité, CNOSF et fédérations sportives), nous pensons pouvoir engager rapidement ce « relampage » sportif pour au moins 5 000 équipements. Les fédérations sont ouvertes à ces possibilités, notamment la FFF via le programme FAFA ou la FFR et son fonds héritage de 60M€ dans le cadre du Mondial 2023.

PROPOSITION N°5

RÉDUIRE LE PLANCHER D'ACCÈS AUX AIDES FINANCIÈRES RÉNOVATION

La mise en œuvre du fonds « Urgence Relampage Sportif » mettrait en avant certains projets, notamment ruraux, de « relampage » de gymnase dont le coût ne dépasserait pas plusieurs dizaines de milliers d'euros, sans dépasser le seuil actuel de 100 000€.

C'est pourquoi, afin d'assurer un traitement équitable sur l'ensemble du territoire et de favoriser la pratique sportive dans les territoires ruraux, nous proposons de réduire le plancher de déclenchement d'aides financières aux projets dans le montant s'élève à plus de 10 000€, contre 100 000€ aujourd'hui.

PROPOSITION N°6

LANCER L'OPÉRATION GRADUÉE « MON HIVER SPORTIF »

Cette opération vise à encourager la limitation d'accès aux gymnases pendant les périodes hivernales de pointe de consommation. Nous proposons une approche graduée de la situation comme adaptation de la pratique et contribution du monde sportif à l'effort national de sobriété.

4 niveaux d'alerte pourraient être créés selon des seuils critiques de disponibilité de la ressource énergétique à définir par des experts :

- **Code Vert** : pratique normale
- **Code Orange** : Pratique sportive en intérieur autorisée sans chauffage de l'infrastructure
- **Code Rouge** : Pratique sportive en intérieur partiellement autorisée hors des pics journaliers de consommation, de 10h00 à 17h00.
- **Code Noir** : Fermeture des enceintes sportives en intérieur.

PROPOSITION N°7

EXPERIMENTER LA COOPERATION INTERCOMMUNALE POUR FACILITER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITÉ

Cette proposition correspond à une source d'économies pour les émissions liées aux transports. Il est proposé, sous forme expérimentale pour les communes et communautés de communes volontaires, de supprimer certaines contraintes administratives empêchant certains établissements scolaires de se rendre sur un équipement sportif (gymnase, piscine) à proximité sous prétexte de son appartenance à une collectivité autre. Cela peut avoir pour conséquence d'allonger significativement le trajet pour se rendre sur un autre équipement. Plus concrètement, nous proposons d'ouvrir la possibilité pour une collectivité de conventionner avec l'une de ses collectivités voisines afin d'autoriser l'accès à ses équipements sportifs aux scolaires voisins ne relevant pas de son territoire. L'accès aux piscines et aux gymnases des scolaires (primaires, collège, lycée) est en particulier visé.

PROPOSITION N°8

SIMPLIFIER L'ATTRIBUTION DES AIDES DE L'ÉTAT POUR LES PROJETS ÉCONOMES EN ÉNERGIES

Il est proposé ici de questionner le fond et la forme des appels à projet, dont les délais resserrés ne permettent pas aux collectivités d'y répondre comme il se doit, et aux crédits affectés d'être liquidés correctement.

Une réflexion plus pluriannuelle est à développer, autour d'appels à projets lisibles et aux délais de réponse plus étendus. Des délais minimums pourraient être inscrits pour assurer aux collectivités ce délai raisonnable de réponse.



PROPOSITION N°9

AJUSTER L'ÉCLAIRAGE DES STADES EN JOURNÉE // SPORT PROFESSIONNEL

Aujourd'hui, les stades allument leurs éclairages en plein jour lors des rencontres professionnelles diffusées. Cela répond à une exigence médiatique de « qualité des images de diffusion » qui paraît aujourd'hui bien dépassée tant la technologie est capable de pallier ce « manque » de luminosité. Cette dépense d'énergie superflue et disproportionnée doit être réétudiée, en collaboration avec les diffuseurs. La renégociation de clauses contractuelles doit être possible en ce sens.

PROPOSITION N°10

AJUSTER L'ÉCLAIRAGE DES STADES EN SOIRÉE // SPORT PROFESSIONNEL

Mesure subsidiaire à la proposition n°3, il est proposé ici, en concertation avec les diffuseurs, d'étudier la faisabilité d'une réduction de l'intensité lumineuse des éclairages (et écrans géants) de stades et gymnases pour l'ensemble des compétitions sportives.

Cette intensité est à distinguer en fonction des différents moments de la rencontre : entrée du public, échauffement, temps de jeu, pauses en tout genre selon le sport, fin de la rencontre... Mais également en fonction de la nature de la rencontre : amateur ou professionnel, bien que tous doivent contribuer. A cet égard, un point de vigilance tout particulier devra être porté sur les compétitions en salle, où la réalisation de plus en plus technique de jeux de son et lumières se développent et impactent la consommation énergétique.

PROPOSITION N°11

AJUSTER LA LUMINOTHÉRAPIE ET LE CHAUFFAGE DES PELOUSES // SPORT PROFESSIONNEL

La luminothérapie des pelouses est une source de consommation d'énergies non négligeable. Nous proposons d'étudier la possibilité de réduire son recours. Un équilibre est à trouver afin de ne pas provoquer le renouvellement de la pelouse trop rapidement.

De manière similaire, il est proposé d'étudier la possibilité de diminuer le chauffage de ces dernières sans risquer une dégradation précoce ; tendre vers le mode hors gel étant l'idéal visé.

PROPOSITION N°12

ACCOMPAGNER LES FEDERATIONS SPORTIVES DANS L'OPTIMISATION DU PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE ET TEMPOREL DES COMPÉTITIONS

Nous proposons ici le lancement d'un travail de concertation avec les fédérations. L'idée est de réfléchir à des économies liées aux transports. Un bilan sur le périmètre géographique des rencontres amateurs devrait être dressés et questionné afin d'éviter les déplacements superflus. Les réflexions sur le périmètre des compétitions amateurs de niveau « Départemental » devraient, par exemple, s'orienter vers une logique de « territoires géographiquement proches ». Par ailleurs, réduire le nombre de compétitions fédérales ou non encadrées est à réfléchir. Revoir l'existence de certaines compétitions hors championnat non essentielles (coupes régionales, départementales, challenges...) est à questionner également. Le tout doit permettre la promotion des mobilités propres ou bas carbone. Exemple : afin d'encourager le recours au ferroviaire, nous pourrions expérimenter la prise en charge par l'équipe à domicile de l'équipe en déplacement de la gare à l'équipement sportif.

LES PROPOSITIONS STRUCTURELLES (> 2 ANS)

PROPOSITION N°13

PORTER LA CRÉATION D'UN RÉFÉRENTIEL ÉNERGÉTIQUE COMME PREREQUIS À LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

A l'instar du projet du COJO Paris 2024, Coach climat évènement, et dans la continuité du décret tertiaire, un constat clair et exhaustif doit être dressé afin de cibler les économies d'énergies prioritaires. La création d'un référentiel énergétique doit offrir aux exploitants de structures sportives énergivores (piscines, patinoires, gymnases) une grille de lecture de leurs faiblesses énergétiques et leurs marges d'amélioration en fonction du bilan énergétique réalisé. En bref, organiser des critères pour fixer des objectifs.

En connaissance, il sera plus aisé de cibler les chantiers les plus impactant selon un barème coûts-bénéfices établi, et orienter en conséquence les financements adéquats. Ce référentiel pourrait également être aligné sur un plan d'aide piloté par l'ADEME. Il concernerait les investissements prioritaires : relampage (voir Proposition N°4), température, épaisseur de glace, etc...

PROPOSITION N°14

INSTAURER UNE JOURNÉE DE CONTRIBUTION DU MONDE SPORTIF À L'ENVIRONNEMENT INTITULÉE « LA FRANCE EN BASKET POUR L'ENVIRONNEMENT »

La nature est le terrain de jeu privilégié des sportifs, il faut la préserver. Cette préservation doit nécessairement s'intensifier par l'amélioration des axes de prévention. A cet égard, une journée

nationale dédiée à la sensibilisation et au partage des bonnes pratiques en matière de sport durable pourrait être organisée chaque année à une date précise. Les clubs et leurs bénévoles, les collectivités et ses élus, les ligues et leurs sportifs de Haut Niveau, les acteurs économiques et sociaux pourraient ainsi être mobilisés afin d'organiser des actions et rencontres de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

Le concept de journée « La France en Basket pour l'Environnement » correspondrait également en une journée (ou période) durant laquelle les activités sportives seraient réduites, où des actions écologiques ou citoyennes (ramassage de déchets, écogestes...) pourraient être menées par les acteurs.

Cette journée aurait également pour objectif de valoriser l'engagement bénévole au sein des fédérations et d'encourager l'engagement en leur sein.

PROPOSITION N°15

CRÉER UN PLAN DE FINANCEMENT ET DE DÉPLOIEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LES TOITURES ET LES PARKINGS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

En complément d'un plan national de financement de la rénovation énergétique et d'isolation des équipements sportifs français, un plan de financement d'énergies renouvelables dans ces mêmes équipements (ombrière, photovoltaïque et géothermie) doit être lancé, en collaboration avec l'ADEME, afin de libérer les circuits courants de distribution d'énergie, voire de le nourrir en période de surproduction d'énergies par rapport au besoin de l'infrastructure.

En bref, il s'agit d'optimiser les gisements d'énergies renouvelables offerts par ces infrastructures et leurs aménagements en mettant en œuvre un ambitieux « plan de financement d'énergies vertes ».





PROPOSITION N°16

ALIGNER LE SPORT PROFESSIONNEL SUR LES TRANSPORTS BAS CARBONE

Les athlètes, clubs, et professionnels du monde sportif représentent une source d'inspiration indéniable pour nombre de jeunes et au-delà. Leurs actions, sorties médiatiques et comportements sur le terrain impactent de manière significative les réflexes adoptés par leurs fans. C'est pourquoi ces actions doivent tendre vers un comportement responsable et exemplaire, en phase avec les défis environnementaux à relever.

Les athlètes individuellement et les clubs dans leur globalité s'engagent déjà chaque jour davantage pour des actions de « RSE / RSO » toujours plus poussées. C'est le cas notamment de clubs qui refusent désormais de réaliser leurs déplacements hebdomadaires en avion, et optent pour des modes de transports plus décarbonés comme le train.

C'est pourquoi l'ANDES propose d'appuyer ces démarches à travers plusieurs leviers.

- Développer, au-delà d'un simple bilan carbone, un référentiel d'émission de CO2 à destination des clubs sportifs professionnels ;
- Assurer une transparence déclarative sur les modes de transport utilisés par ces clubs ;
- Recourir à l'expérimentation en proposant aux clubs issus de championnats nationaux professionnels de recourir au transport ferroviaire et routier collectif pour leurs déplacements hebdomadaires, sur une saison complète.

PROPOSITION N°17

LANCER UNE ÉTUDE NATIONALE D'ACCESSIBILITÉ BAS CARBONE AU STADE

Si les déplacements des sportifs représentent 13% des émissions de CO2 liés aux transports dans le monde du sport, 87% sont liés aux déplacements des supporters. Dès lors, et de manière complémentaire à la proposition N°12, nous proposons de lancer à l'échelle nationale une grande étude sur l'accessibilité des stades en transports bas carbone.

PROPOSITION N°18

CONVENTIONNER UN OBJECTIF CHIFFRE DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE AVEC LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES DES INSTALLATIONS

L'inscription d'un objectif chiffré de sobriété énergétique doit figurer dans le conventionnement avec les associations utilisatrices. Ces objectifs devront être réalistes et corrélés à l'équipement exploités. Cela nécessitera la sensibilisation et la formation des dirigeants et bénévoles des associations en amont (voir proposition suivante). Cette éco-conditionnalité au versement des subventions pourra prendre la forme d'engagements à partager en matière de bonnes pratiques ou à généraliser sur les écocgestes.





PROPOSITION N°19

AMPLIFIER LES SOLUTIONS ET LA FORMATION DES AGENTS DE GESTION DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET LES ÉLUS A LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Plus généralement, il s'agit en premier lieu d'une mise en culture des agents de gestion des installations sportives des collectivités aux enjeux énergétiques et climatiques.

Dans un second temps, une formation aux sujets prégnants auxquels ils doivent faire face est envisagée, avec les organismes de formation, notamment CNFPT : mise en place et fonctionnement du système d'éclairage LED, thermostat adapté, intensité lumineuse, etc...

Ces formations à la gestion des infrastructures sportives peuvent être promues par un ensemble d'acteurs : ANDES, ANDIISS, CNOSF, ADEME...

PROPOSITION N°20

RENFORCER LE RÔLE DE LA CERFRES EN LUI CONFÉRANT UN POUVOIR D'AVIS CONFORME SUR L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE DES RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX RELATIFS AUX ÉQUIPEMENTS

Dans la continuité de la proposition N°14, nous proposons de préciser le rôle de la CERFRES afin d'encadrer, sous une dimension environnementale renforcée, les projets fédéraux, les projets d'évolution de leurs règlements et tout projet qui toucherait aux questions environnementales. Par ailleurs, la notice d'impact financier et énergétique deviendrait obligatoire et inciterait les fédérations à mieux présenter les impacts de leurs prescriptions.

Enfin, nous pensons nécessaire de permettre à la CERFRES d'avoir un regard sur les cahiers des charges marketing et autres licences clubs imposés par les Ligues Professionnelles.



Association Nationale Des Elus en charge du Sport
Les Espaces Entreprises de Balma Toulouse | BAT 35
18 avenue. Charles de Gaulle 31130 Balma
www.andes.fr | [@reseauANDES](https://twitter.com/reseauANDES) | [@ANDES](https://www.linkedin.com/company/ANDES)